



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



International
Plant Protection
Convention

RAPPORT

Atelier Régional 2019 de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux pour l'Afrique



Nairobi, Kenya
02-06 Septembre 2019



International Plant Protection Convention (IPPC). 2019. Atelier Régional 2019 de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux pour l'Afrique. Nairobi, Kenya, 39 pages Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

The views expressed in this information product are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views or policies of FAO.

© FAO, [2019]



Some rights reserved. This work is made available under the Creative Commons Attribution-Non Commercial-Share Alike 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode/legalcode>).

Under the terms of this licence, this work may be copied, redistributed and adapted for non-commercial purposes, provided that the work is appropriately cited. In any use of this work, there should be no suggestion that FAO endorses any specific organization, products or services. The use of the FAO logo is not permitted. If the work is adapted, then it must be licensed under the same or equivalent Creative Commons licence. If a translation of this work is created, it must include the following disclaimer along with the required citation: "This translation was not created by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). FAO is not responsible for the content or accuracy of this translation. The original English edition shall be the authoritative edition. Disputes arising under the licence that cannot be settled amicably will be resolved by mediation and arbitration as described in Article 8 of the licence except as otherwise provided herein. The applicable mediation rules will be the mediation rules of the World Intellectual Property Organization <http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules> and any arbitration will be conducted in accordance with the Arbitration Rules of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

Third-party materials. Users wishing to reuse material from this work that is attributed to a third party, such as tables, figures or images, are responsible for determining whether permission is needed for that reuse and for obtaining permission from the copyright holder. The risk of claims resulting from infringement of any third-party-owned component in the work rests solely with the user.

Sales, rights and licensing. FAO information products are available on the FAO website (www.fao.org/publications) and can be purchased through publications-sales@fao.org. Requests for commercial use should be submitted via: www.fao.org/contact-us/licence-request. Queries regarding rights and licensing should be submitted to: copyright@fao.org

SOMMAIRE

Atelier Régional 2019 de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux pour l'Afrique	5
1. Enregistrement des Participants	5
2. Cérémonie d'ouverture	5
2.1. Allocution d'ouverture par le Secrétariat de la CIPV	5
2.3. Mot de bienvenue du pays hôte.....	5
2.3. Allocution d'ouverture par FAO RAF	6
2.4. Allocution du CPI	6
2.5. Objectifs de l'Atelier (Message vidéo du Secrétaire de la CIPV mettant l'accent sur le Thème de 2019)	6
2.6. Message vidéo du Secrétaire de la CIPV mettant l'accent sur le Thème de 2019	7
3. Organisation de la reunion	7
3.1. Election du Président	7
3.2. Election du Rapporteur	7
3.3. Examen de l'ordre du jour	8
4. Questions Administratives	8
4.1. Liste des Participants	8
4.2. Informations locales.....	8
5. Mises à jour sur la gouvernance et les enjeux stratégiques.....	8
5.1. Mise à jour de la CMP-14 (2019)	8
5.2. Mises à jour de CN et de IC.....	8
5.3. Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030: quelles priorités pour l'Afrique ?.....	9
6. Session 1: Renforcer les capacités des Parties contractantes à formuler des observations constructives sur les Projets de normes et les Recommandations.....	10
6.1. Mise à jour sur le système des commentaires en ligne de la CIPV (OCS):	10
6.2. Examen des observations générales et des observations de fond sur les projets de normes en deuxième consultation.....	10
6.3. Discussion sur les exigences pour les ONPV si les entités sont habilitées à mener des actions phytosanitaires	11
6.4. Discussion sur le projet de recommandations de la CMP envoyées pour consultation (examen des commentaires généraux et des commentaires de fond).....	12
7. Sesion 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre des ORPV FAO /.....	13
7.1. Activités de renforcement des capacités phytosanitaires de FAO RAF.....	13
7.2. Activités du CPI.....	15
8. Session 3: Passer des idées à l'action	16
8.1. Année internationale de la santé des végétaux: aller de l'avant	16

8.2. Santé des plantes et développement des capacités	17
8.3. Obligations nationales en matière de communication : besoins de la region Afrique	18
8.4. Appel à thèmes de la CIPV: de quoi a t-on besoin?.....	19
8.5. Développements récents dans la solution ePhyto	20
9. Session 4: Préoccupations d'ordre régional	21
9.1. Surveillance des ravageurs Innovations pour une collecte améliorée des données et une aide au diagnostic	21
9.2. Mise en œuvre régionale des règlements et directives de la CIPV: une étude de cas des activités de des États membres de la CEDEAO	22
9.3. Défis dans l'accès au marché.....	23
9.4. Au-delà de la conformité mondiale.....	24
9.5. Gestion de la Chenille légionnaire au Kenya	25
9.6. Participation des États membres de la SADC aux processus de normalisation	25
9.7. Systèmes de production de banane et défis phytosanitaires en Afrique.....	25
9.8. Banane FW TR4: nature et menace pour la banane en Afrique.....	26
9.9. Experience avec TR4 au Mozambique	27
9.10. Travail de groupe: Définition des priorités de la région pour la prévention de la propagation de la TR4 (évaluation des risques, niveau de sensibilisation, capacités et besoins)	27
9.11. Le Travail de la FAO sur TR4:	27
9.12. Actions prioritaires nécessaires pour la région: Présentation du travail de groupe.....	28
APPENDICE 1: PROGRAMME de l'Atelier.....	31
APPENDICE 2: Liste des participants	35

RAPPORT

ATELIER RÉGIONAL 2019 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX POUR L'AFRIQUE

Introduction

[1] L'atelier régional 2019 de la CIPV pour l'Afrique s'est tenu du 2 au 7 septembre à Nairobi (Kenya) sous le thème 2019 relatif à la santé des plantes et au développement des capacités. L'atelier a été organisé par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF), le Bureau Sous-régional pour l'Afrique du Sud (SFS), le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA-CPI) et l'Organisation pour la protection des plantes du Kenya (KEPHIS). Ont pris part à l'atelier 37 personnes venant de 27 Parties contractantes, des représentants de la RAF et du SFS, de l'UA-CPI, du Bureau de la CMP, du Comité des normes (SC) et du Comité de mise en œuvre et de développement des capacités (IC).

Déroulement de l'Atelier

[2] L'atelier a été structuré autour de quatre domaines: la cérémonie d'ouverture, les activités de l'atelier, la visite de terrain et la cérémonie de clôture.

1. Enregistrement des Participants

[3] Tous les participants ont été enregistrés et la liste de présence a circulé pour donner l'occasion à chacun de vérifier, et mettre à jour si nécessaire, leurs coordonnées.

2. Cérémonie d'ouverture

2.1. Allocution d'ouverture par le Secrétariat de la CIPV

[4] Mme Ketevan Lomsadze, Responsable de la facilitation de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Secrétariat de la CIPV. Elle a souhaité la bienvenue à tous les participants et a encouragé les ONPV à apporter leur pleine contribution tout au long de l'atelier. Elle a déclaré que toutes les régions organisaient en ce moment leur atelier régional et que l'objectif principal était de veiller à ce que les activités et les documentations de la CIPV soient discutées et voir comment les différentes régions relevaient les défis et appliquaient les normes existantes, en participant efficacement aux groupes de travail techniques et aux comités. L'atelier régional pour l'Afrique a été financé par FAO-RAF, FAO-SFS, le CPI-UA et le Secrétariat de la CIPV. Elle a remercié KEPHIS pour son soutien dans l'organisation de l'atelier au Kenya.

2.3. Mot de bienvenue du pays hôte

[5] L'Honorable Mwangi Kiunjuri, Secrétaire de Cabinet au Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, a souhaité la bienvenue à tous au Kenya et à la ville de Nairobi et a déclaré que c'était un honneur pour le Kenya d'avoir été choisi pour accueillir cet atelier très important pour le continent Africain.

- [6] Il a déclaré que l'Afrique dans son ensemble est confrontée à des défis liés aux incursions d'organismes nuisibles, tels que la chenille legionnaire d'automne, qui menace la sécurité alimentaire en Afrique. Par exemple, au cours des deux dernières années, cet organisme nuisible a provoqué de lourdes pertes de récoltes, provoquant diverses interventions des gouvernements, notamment le détournement de ressources pouvant être utilisées pour le développement. Il a encouragé les ONPV à utiliser cette plateforme pour échanger l'expertise et la technologie disponibles afin de gérer les défis posés par les organismes nuisibles et partager les connaissances disponibles dans la lutte contre les véritables problèmes phytosanitaires auxquels nos pays sont confrontés.
- [7] Il a insisté sur le fait qu'une analyse du risque phytosanitaire et une surveillance phytosanitaire minutieuses visant à minimiser les risques d'invasion parasitaire seraient à la fois plus efficaces et beaucoup moins coûteuses que la mise en place d'une opération de contrôle préservant ainsi la sécurité alimentaire.
- [8] Il a été informé par KEPHIS de la session ministérielle de la CMP qui se tiendra lors de la quinzième session de la CMP-15 en avril prochain au siège de la FAO à Rome. "Mon Ministère accordera la priorité à cette réunion et j'espère vous voir à Rome l'année prochaine", a-t-il conclu.

2.3. Allocution d'ouverture par FAO RAF

- [9] Le représentant de FAO-RAF, M. Jean-Baptiste Bahama, a remercié tous les participants de leur présence. Il a expliqué que la présente réunion était le résultat d'un PCT que le CPI a avec la FAO et qui vise à améliorer le système phytosanitaire de la région et des ONPV à renforcer leur capacité.

2.4. Allocution du CPI

- [10] Mme Luiza Munyua du Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (CPI), au nom de M. Jean-Gérard Mezui-Mella, Directrice du CPI, a déclaré que l'atelier était arrivé à un moment crucial, étant donné les défis croissants et les coûts qui en résultent pour la production et la protection des cultures en Afrique. Le CPI remercie la FAO et la CIPV pour le rôle énorme qu'ils ont joué dans la facilitation de cet atelier régional. Elle a également remercié l'UA-BIRA et le KEPHIS de nous accueillir à Nairobi, au Kenya.
- [11] L'UA-CPI a renforcé les capacités phytosanitaires des États membres de l'UA en vue d'améliorer la production et la productivité des cultures, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir le commerce conformément aux traités et normes phytosanitaires internationaux. L'UA-IAPSC a également mené une évaluation complète des capacités phytosanitaires qui a été utilisée pour guider l'élaboration de plans stratégiques nationaux et régionaux, pour harmoniser les lois sur l'homologation des pesticides; lutter contre les organismes nuisibles transfrontaliers et mettre en place un programme de surveillance efficace. Le CPI-UA a également développé et mis à jour une liste de parasites nationaux et régionaux et un système de gestion de l'information pour les données phytosanitaires et commerciales.

2.5. Objectifs de l'Atelier (Message vidéo du Secrétaire de la CIPV mettant l'accent sur le Thème de 2019)

- [12] Les objectifs de l'atelier régional ont été énoncés comme suit:

- Analyser et préparer des commentaires sur les projets de NIMP
- Fournir un forum d'échange d'expériences et d'idées au niveau régional
- Renforcer les capacités phytosanitaires et sensibiliser sur diverses activités de la communauté CIPV.

2.6. Message vidéo du Secrétaire de la CIPV mettant l'accent sur le Thème de 2019

[13] Dans un message video M. Xia Jingyuan, Secrétaire de la CIPV, a souhaité la bienvenue à tous les participants et aux États et a exhorté aux discussions sur le theme de l'Année 2019 relatif à la santé des plantes et le renforcement des capacités. (La vidéo est disponible en ligne et peut être consultée via le lien suivant : <https://www.ippc.int/en/news/the-2019-ippc-regional-workshops-video-is-now-online/>)

[14] Le President de la CMP, M. Javier Trujillo, a déclaré que la communauté de la CIPV était confrontée à de plus en plus de défis, allant de l'intensification du commerce au changement climatique. Il a mentionné les raisons de l'augmentation des invasions d'organismes nuisibles qui affectent de plus en plus la santé des plantes dans le monde entier. Il a déclaré que la communauté de la CIPV avait proclamé 2020 Année internationale de la santé des plantes, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'objectif est de sensibiliser le public le secteur phytosanitaire soit inclus dans les programmes de développement.

[15] Le Secrétaire de la CIPV a indiqué dans son discours que l'atelier régional avait pour objectif de créer une plate-forme pour les ONPV afin de débattre de l'importance du renforcement des capacités en matière de protection des végétaux. Il a déclaré que l'atelier devrait se concentrer sur les capacités suivantes:

- Capacité du personnel
- Capacité institutionnelle
- Capacité du système

[16] M. Melvin Spreij, Responsable du STDF, a parlé de projet phytosanitaire novateur en collaboration entre la CIPV et le STDF visant à promouvoir et à faciliter un commerce sûr dans les pays en développement en se conformant aux normes internationales relatives aux mesures SPS. Il a indiqué que le STDF continuerait à soutenir la CIPV en termes de mobilisation des ressources et d'identification de meilleures pratiques phytosanitaires pour l'accès au marché.

3. Organisation de la reunion

3.1. Election du Président

[17] La réunion a élu M. Philip Njoroge de KEPHIS du Kenya Président du Bureau de l'atelier:

3.2. Election du Rapporteur

[18] Onr été désignés comme Rapporteurs:

- Mme Raymonda Johnson de Sierra Leone

- M. Issimaila Mohamed des Comores.

3.3. Examen de l'ordre du jour

[19] Les sujets suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour:

- Le PCE à discuter en détail
- L'expérience de Madagascar dans la mise en œuvre du PCE.

[20] L'ordre du jour est en annexe 1 du présent rapport.

4. Questions Administratives

4.1. Liste des Participants

[21] La liste des participants est en annexe 2 du présent rapport. .

4.2. Informations locales

[22] M. Eric Were a présenté les informations locales et donné les détails sur la visite de terrain prévue Jeudi à la ferme Vegpro à Naivasha.

5. Mises à jour sur la gouvernance et les enjeux stratégiques

5.1. Mise à jour de la CMP-14 (2019)

[23] M. Lucien Kouamé, vice-président du Bureau de la CMP, a présenté un bref compte rendu de la 14^e réunion de la CMP et des réunions d'autres comités et groupes de réflexion de la CIPV. Il a mis en exergue le Cadre Stratégique de la CIPV pour 2020-2030 qui donne les orientations de la CIPV et qui sera approuvé lors de la CMP 15 (2020). Il a dit que le Groupe de discussion sur les normes sur les produits et filières avait été convenu et que des normes étaient en cours d'élaboration. M. Kouamé a informé que le Plan stratégique quinquennal Ephyto avait été décidé dans l'intention de passer de l'état de projet aux activités habituelles et il a encouragé les ONPV à l'adopter. Il a également évoqué l'inquiétude de la communauté de la CIPV par rapport à la résistance aux antimicrobiens (RAM), en relation avec les activités phytosanitaires.

[24] Les autres domaines abordés par M. Kouamé sont:

- Les invasions des organismes nuisibles et les systèmes d'alerte
- Les Recommandations de la CPM
- Le Groupe de travail sur des sujets
- L'Analyse du projet pilote de surveillance
- Les Normes en élaborations.

5.2. Mises à jour de CN et de IC

[25] M. David Kamangira a fait le point sur les activités du CN et Mme Faith Ndunge a fait le point sur les activités du IC. Mme Faith Ndunge a partagé des informations sur les activités et les responsabilités des différents sous-groupes au sein du IC.

- [26] Mme Raymonda Johnson a informé qu'elle avait été nommée membre suppléant du comité du IC et a remercié les ONPV de lui avoir confié cette tâche.
- [27] Le représentant du bureau de la FAO pour la région Sud a demandé le niveau ou l'étendue de la mise en œuvre par les ONPV des composantes du plan stratégique et des résultats de l'outil ECP.
- [28] Le membre du Bureau Afrique du CPM a rappelé que pour les préparatifs de l'IYPH 2020, des messages avaient été envoyés aux ONPV, ORPV, Bureaux régionaux et aux partenaires pour leur soutien financier. Dans ce cadre, la région doit planifier la manière de célébrer l'IYPH.

Recommandations

- Réaliser une revue de l'outil PCE appliqué en Afrique et analyser l'impact de leurs résultats sur la capacité des systèmes phytosanitaires des pays et la sensibilisation des décideurs, ainsi que sur la mise en œuvre des stratégies de développement des capacités nationales et des plans de travail élaborés dans le cadre de l'application PCE en matière de mise en œuvre
- L'impact de l'ECP sur les pays devrait être présenté par le CPI lors de la réunion ministérielle de l'UA et lors de la conférence ministérielle de la CIPV dans la CMP 15 2020
- Certaines ONPV ne peuvent prendre de décision car elles ne sont pas indépendantes et ne contrôlent pas les ressources qu'elles génèrent. Des réflexions devraient être menées dans ce sens (CIPV et le CPI pourraient aider).
- Les ONPV doivent partager leur plan stratégique national avec les donateurs et les partenaires.
- Les ONPV devraient partager leur expérience de l'application du PCE avec d'autres experts
- Les ONPV devraient informer le CPI des contraintes auxquelles elles se heurtent pour appliquer les NIMP.

5.3. Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030: quelles priorités pour l'Afrique ?

- [29] M. Lucien Kouamé a présenté le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Il a souligné les trois principaux objectifs stratégiques et les différentes sous-composantes de chaque objectif. Il a rappelé que:
- Le premier objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale et d'accroître la productivité agricole durable
 - Le deuxième objectif est de protéger l'environnement des effets de la santé des végétaux liés au changement climatique
 - Le troisième objectif est de faciliter la sécurité du commerce, le développement et la croissance économique.
- [30] Il a présenté le programme de développement de la CIPV pour 2020-2030 et a demandé aux participants de donner la priorité à trois programmes pour la région Afrique. Après de longues délibérations, les ONPV ont accordé la priorité à cinq des huit programmes de développement, comme indiqué dans les recommandations.

[31] Mme Faith Ndunge a présenté la Stratégie de développement des capacités phytosanitaires nationales 2012-2017 de la CIPV et insisté sur les composantes de la stratégie. Les participants ont discuté de l'adoption et de la mise en œuvre de cette stratégie dans leurs pays. Il est ressorti que les ONPV appliquent la plupart des composantes de la stratégie.

[32] L'accent a été mis sur:

- La coordination et communication
- La promotion et surveillance des organismes nuisibles
- L'examen de la liste des organismes de quarantaine
- La mise en œuvre de certaines NIMP.

Recommandations

- Les ONPV devraient encourager le partenariat public-privé
- Des ressources sont nécessaires pour mettre en œuvre les activités SPS au niveau national
- Le CPI devrait renforcer ses liens avec les partenaires et les donateurs afin de les aider à mettre en œuvre les activités de la CIPV et à aider les États membres à renforcer leurs capacités.
- Les ONPV devraient incorporer des activités phytosanitaires dans leur plan de travail national
- Les 5 programmes de développement prioritaire sont 1, 4, 5, 6 et 8.
- 1, Harmonisation de l'échange électronique de données
- 4, Élaborer des directives sur l'utilisation d'entités tierces
- 5, Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'épidémie d'organismes nuisibles
- 6, Évaluation et gestion des impacts du changement climatique sur la santé des végétaux
- 8, Réseau de laboratoires de diagnostic.

6. Session 1: Renforcer les capacités des Parties contractantes à formuler des observations constructives sur les Projets de normes et les Recommandations

6.1. Mise à jour sur le système des commentaires en ligne de la CIPV (OCS):

[33] M. Kamangira a présenté les procédures suivies par les ONPV pour commenter les projets de normes et les projets de protocoles de diagnostic à l'aide du système de commentaires en ligne. Les membres ont pu examiner et faire leurs consultations de pays en ligne.

6.2. Examen des observations générales et des observations de fond sur les projets de normes en deuxième consultation

- a) Mme Alphonsine Louhouari a présenté le projet de NIMP 8: Détermination du statut de nuisible dans une zone donnée (2009-005).

[34] La discussion sur le projet de NIMP a été facilitée par M. Kamangira. Il a parcouru le document paragraphe par paragraphe avec les ONPV. Les ONPV ont ensuite présenté leurs observations pour délibérations pour

être prises ou non comme commentaires de la Région. Les commentaires suivants ont été acceptés par la région:

- Ce commentaire a été inclus dans 3.3 : “Une fois la surveillance effectuée, la nouvelle surveillance peut être fournie aux ONPV sur demande et le statut d'organisme nuisible signalé à le PPI”.
- La région a accepté que l'annexe fasse partie de la NIMP 8 et puisse également faire partie des documents de mise en œuvre.

[35] Les ONPV ont également été encouragées à formuler d'autres commentaires qui n'ont pas été approuvés lors de la consultation de leur pays.

- b) Mme Alphonsine Louhouari a fait un exposé sur les exigences applicables aux ONPV si les entités sont habilitées à mener une action phytosanitaire (2014-002). M. David Kamangira a mené la discussion sur le projet de NIMP.

[36] Le commentaire régional était :

- 4.2.1 La région a suggéré que l'ONPV soit chargée de superviser les entités, de sorte que l'aspect supervision devrait être supprimé.
- c) Mme Alphonsine Louhouari a présenté le projet de 2018 - Amendements à la NIMP 5 (1994-001) et la discussion a été menée par M. David Kamangira.
- La région n'a fait aucun commentaire sur la NIMP 5 dans son intégralité et les modifications apportées ont été acceptées par la région.
- d) Mme Alphonsine Louhouari a présenté un exposé sur les exigences relatives à l'utilisation de traitements à l'atmosphère modifiée en tant que mesures phytosanitaires (2014-006). Et la discussion a été menée par M. David Kamangira.

[37] Les commentaires régionaux étaient les suivants:

- La région a ajouté certains éléments à l'annexe 1
- La région a apporté des modifications à l'annexe 2, notamment des exemples et des ajouts
- Des modifications ont été apportées à la rubrique 5.3 pour modifier le titre comme suit : mesures de prévention de la contamination et des infestations après le traitement.

6.3. Discussion sur les exigences pour les ONPV si les entités sont habilitées à mener des actions phytosanitaires

[38] Mr David Kamangira a conduit la discussion et a invité les ONPV à donner leur point de vue.

Recommandations

- Il est nécessaire que les ONPV révisent leur cadre juridique et adoptent la norme, ce qui donnera aux ONPV un soutien juridique pour suspendre et révoquer des entités en cas de défaillance
- Le IC doit élaborer un document d'orientation qui aidera les ONPV à mettre en œuvre la norme

- Les ONPV ont besoin à la fois de renforcement des capacités et d'un soutien financier pour mettre en œuvre cette norme
- Les ONPV doivent disposer de la structure appropriée pour mettre en œuvre la norme
- Les ONPV doivent disposer d'un accord en bonne et due forme avec l'entité qu'elle autorise pour éviter les conflits d'intérêts et les défaillances d'entités.

6.4. Discussion sur le projet de recommandations de la CMP envoyées pour consultation (examen des commentaires généraux et des commentaires de fond)

[39] M. Kamangira a fait un exposé sur le projet de Recommandation de la CMP sur la fourniture sécurisée d'aliments et autres aides pour prévenir la propagation internationale de phytoravageurs (2018-026).

[40] Les ONPV ont discuté la Recommandation et ont convenu de ce qui suit, comme région:

- Identifier et collaborer avec les agences d'aide, les exportateurs, les importateurs et les régulateurs pour les sensibiliser au risque phytosanitaire associé aux produits alimentaires et autres aides fournis après catastrophes naturelles ou une autres situations d'urgence, et la nécessité de gérer ce risque efficacement
- Annexe 1 : certains ONPV ont suggéré des éléments supplémentaires qui ont été acceptés pour la région et soumis à M. Kamangira pour inclusion dans le système en ligne
- Annexe 2 : pour les fruits et légumes frais

Fruits et légumes frais	Consommation humaine	Nuisibles de production	Traitements adoptés selon la NIMP 28 (<i>Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés</i>) Systèmes de prédédouanement / certification dans le pays d'origine	NIMP 28 (<i>Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés</i>)
-------------------------	----------------------	-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

- Terrassement inclus

Engins de terrassement et véhicules d'occasion	Construction / utilisation militaire	Porteur d'organismes nuisibles	Adopter la NIMP 41	NIMP 41 (<i>Mouvement international de véhicules, machines et équipements d'occasion</i>)
------------------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

- Aliments secs

Aliments secs (par exemple, riz, autres céréales)	Consommation humaine	Organismes nuisibles des produits stockés (par exemple, <i>Trogoderma granarium</i> Everts, <i>Prostephanus truncatus</i> (Grand foreur des grains))	Fumigation; provenant de pays indemnes d'organismes nuisibles	
---------------------------------------------------	----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--

- Matériaux d'emballage en bois

Matériaux d'emballage en bois, Palettes	Par exemple. Transport sécurisé d'aliments et aides; cages d'animaux; emballage pour véhicules	Nuisibles du bois	Traitement approuvé ou conforme à la norme ISPM 15	NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international)
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

· Semences

Seeds	Matériel de plantation	Agent pathogène transmis par les semences, nuisibles des semences	Traitement avec des fongicides, bien qu'il soit difficile d'atténuer à 100%, le risque complet peut être déterminé par l'évaluation du risque phytosanitaire	NIMP 38 (Mouvement international de semences)
-------	------------------------	-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

7. Sesion 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre des ORPV FAO /

7.1. Activités de renforcement des capacités phytosanitaires de FAO RAF

[41] Jean Baptise Bahama a mis en exergue certains des principaux organismes nuisibles de la région africaine sur lesquels la FAO travaille:

- La chenille legionnaire d'automne, *Spodoptera frugiperda*
- La nécrose mortelle du maïs
- Plusieurs espèces de mouches des fruits (Bactrocera, Ceratitis, Bemisia, etc) affectant différentes cultures fruitières
- Les nouvelles races de rouille de blé, principalement la race jaune (Ug-99) et la rouille des tiges
- La foreuse des grains sur le maïs et le manioc
- Le virus de la mosaïque du manioc / variante Ug
- La flétrissement de la banana à Xanthomonas (BXW),
- la fusariose de la banane (TR4)
- La maladie de la striure brune du manioc
- La mineuse de feuilles de tomate (*Tuta absoluta*)
- Les criquets
- Les Oiseaux granivores
- Les plantes exotiques envahissantes.

[42] Il a également exposé les principales priorités de FAORAF:

- Mise en place / renforcement des services phytosanitaires: quarantaine, surveillance et suivi;
- Renforcement des mécanismes de préparation et de réponse
- Renforcement des capacités humaines en gestion phytosanitaire et phytosanitaire
- Développement d'outils d'échange de données / d'informations et d'aide à la décision
- Développement et promotion de la gestion intégrée des nuisibles
- Coordination de la gestion des nuisibles émergents.

[43] M. Jean-Baptiste Bahama a encouragé les ONPV à participer à l'élaboration des PCT conduit par leur ministère pour s'assurer que les problèmes phytosanitaires soient traités en priorité. Il a également rappelé aux participants que la FAO les projets seulement à la demande des pays.

Quelques projets avec des composantes de renforcement des capacités phytosanitaires dans la région :

- IPM pour la mouche blanche en Gambie
- IPM et programme biorationnel de contrôle et de confinement de *Tuta absoluta* au Nigeria
- Assistance d'urgence pour lutter contre le nématode à kyste de la pomme de terre au Kenya
- Renforcement des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et de santé des végétaux à Maurice
- Projet Chenille légionnaire (40 pays: identification, surveillance, gestion).

M. Mathew Abangs a fait une présentation sur le Projet EU/FAO

[44] Projet FED 11 - GCP / SFS / 004EC, appui à la mise en œuvre de la politique agricole régionale de la SADC. L'objectif du projet est d'améliorer l'accès aux marchés grâce à la mise en œuvre de stratégies de contrôle des maladies des plantes et des animaux aux niveaux régional et national. Il a indiqué les principaux problèmes phytosanitaires de la région Afrique australe sur lesquels travaille la FAO:

- *Tuta absoluta*;
- La chenille légionnaire d'automne;
- La mouche asiatique des fruits;
- La maladie nécrotique létale du maïs
- Le fusarium de la Banane Foc TR4.

[45] Il a également souligné les résultats attendus du projet, énumérés ci-dessous:

- Résultat 1: Stratégies régionales et nationales harmonisées contre les organismes nuisibles transfrontiers des animaux et des cultures
- Résultat 2: Contrôle et gestion coordonnés des organismes nuisibles transfrontiers des animaux et des cultures au niveau régional
- Résultat 3: Capacités de gestion des phytoravageurs et des maladies animales renforcées aux niveaux régional et national pour des systèmes de surveillance et d'alerte précoce efficaces
- Résultat 4: Approches novatrices en matière de gestion des risques des organismes nuisibles liés au commerce sont promues conformément aux directives et normes internationales.

[46] Il a déclaré que le projet avait atteint les objectifs suivants:

- Évaluation de l'état actuel
- Formation sur le diagnostic, l'écologie, les stratégies de gestion et l'analyse des risques.

- Soutien aux activités du comité technique sur la protection des végétaux
- Systèmes de surveillance aux niveaux national et régional
- Soutien à la coordination des activités régionaux.

[47] Ci-dessous des activités de renforcement des capacités en cours au niveau des pays:

- Le PCT et le projet de financement du Japon pour le renforcement des capacités sur le suivi de la chenille légionnaire, l'alerte rapide et la gestion intégrée au Botswana
- Les Projets TCP pour le renforcement des capacités sur la surveillance la chenille légionnaire, l'alerte rapide et la gestion intégrée au Zimbabwe, Tanzanie, Mozambique et Madagascar
- Projet PCT «Aide à la préparation d'un programme de contrôle efficace de la chenille velue - Chenille d'Euproctis», *Sphrageidus rubricosta* (Fawcett)
- Projet du PCT visant à soutenir la prospection et le contrôle des insectes / cochenilles de vanille (*Conchaspis angraeci*) à l'état envahissant aux Comores.

Discussion

[48] Certains représentants d'ONPV se sont montrés préoccupés par les bureaux nationaux de la FAO mettant en œuvre des projets de PCT et d'autres activités dans leurs pays, conformément au mandat d'ONPV. Il a été convenu qu'il était nécessaire de suivre les projets et de participer activement à ceux-ci.. Le représentant de l'ONPV de Sierra Leone a souligné la nécessité pour la FAO de collaborer avec l'OMS pour que les pays puissent inclure la santé des plantes à la plateforme Une Seule Santé, et pour traiter la question de la résistance aux antimicrobiens (RAM). Il a été expliqué que cela dépendait des pays.

7.2. Activités du CPI

[49] Prof Abdel Fattah Mabrouk AMER a indiqué que l'objectif général du CPI est de renforcer les capacités phytosanitaires des États membres de l'UA pour:

- Protéger une agriculture durable et accroître la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire en Afrique grâce à la prévention de l'introduction et de la propagation d'organismes nuisibles;
- Développer un système de gestion phytosanitaire;
- Protéger l'environnement et la biodiversité contre les nuisibles;
- Faciliter le commerce et le développement économique grâce à la promotion de mesures et normes phytosanitaires harmonisées pour accéder aux marchés internationaux;
- Avoir la confiance des consommateurs dans le système de santé agricole et de sécurité alimentaire;
- Harmoniser la réglementation et l'enregistrement des pesticides afin de susciter la confiance des consommateurs dans la santé des végétaux et la sécurité alimentaire.

[50] Il a également parlé des programmes financés par le CPI et ses partenaires et donateurs, et qui ont été mis en œuvre par le CPI et donné les résultats énumérés ci-dessous:

- Intégration des normes SPS dans les plans d'investissement nationaux du PDDAA et mise au point de systèmes SPS et renforcement du plaidoyer, de la sensibilisation et des communications afin de garantir la disponibilité d'un nombre suffisant d'agents de lutte biologique sûrs pour gérer les installations avec une formation continentale (2018 et 2019)
- Soutenir la formation des États membres de l'UA à la mise en œuvre de mesures SPS conformément aux Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) de la CIPV et à l'analyse du risque phytosanitaire (2018)
- Renforcer la coopération entre pays et CER sur les organismes nuisibles migrateurs à travers des ateliers pour discuter et résoudre les problèmes liés aux principaux organismes nuisibles des cultures (2018)
- Renforcer les capacités des États membres en matière de stratégies de lutte antiparasitaire intégrées et de mise en œuvre de la protection intégrée pour une agriculture durable (2019)
- Examiner et mettre à jour la législation et les lois de quarantaine végétale des États membres conformément aux exigences internationales et organiser un atelier sur le renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation et de gestion des risques pour les plantes exotiques envahissantes (2019).

Recommandations

- Le CPI devrait expliquer à tous les membres les critères de sélection des membres pour bénéficier d'un soutien leur permettant de participer à ses programmes et activités
- Le CPI devrait informer tous les membres des activités prévues ou en cours.

8. Session 3: Passer des idées à l'action

8.1. Année internationale de la santé des végétaux: aller de l'avant

[51] M. Philip Njoroge a présenté le plan pour l'Année Internationale de la santé des plantes (IYPH) 2020 et les activités en cours. Il a déclaré que l'objectif général de l'IYPH était de sensibiliser le public et les décideurs politiques aux niveaux mondial, régional et national à la contribution de la santé des plantes à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. M. Njoroge a indiqué que cette année serait célébrée aux niveaux national, régional et mondial. Il a dit qu'il y a un groupe de travail IYPH au niveau international dirigé par la FAO et des groupes de travail dans les pays d'étaient être formés. Le groupe de travail international IYPH a planifié des activités à tous les niveaux à partir de 2019-2020: Identité visuelle IYPH, logo et matériel de communication IYPH ont été développés.

[52] Toutes les ressources seront disponibles sur le site Web de IYPH: www.fao.org/plant-health-2020. Les questions ou autres besoins de matériel dans d'autres langues sont à adressés à iyp@fao.org.

[53] Au cours des discussions, les ONPV ont indiqué qu'elles avait entamé les préparatifs pour célébrer l'IYPH 2020 et qu'elles collaboraient avec les partenaires et les donateurs pour adopter les activités proposées par la CIPV et utiliser l'identité visuelle, le jingle, le logo et les supports de communication de l'IYPH.

8.2. Santé des plantes et développement des capacités

[54] Mme Faith Ndunge a fait une présentation sur les principes directeurs pour le renforcement des capacités à la FAO:

1. Appropriation et leadership du pays
2. Alignement sur les priorités et les besoins nationaux
3. Utilisation des systèmes nationaux et des compétences locales
4. Pas d'approche «one size fits all»
5. Approche à plusieurs niveaux
6. Responsabilité mutuelle
7. Harmonisation de l'action et du partenariat.

[55] Elle a mis l'accent sur les activités du Secrétariat de la CIPV en matière de renforcement des capacités:

- Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)
- Projets de développement des capacités
- Ressources techniques sur le Web : Guides et documents de formation à la CIPV; ressources fournies
- Collaboration avec des établissements d'enseignement, des ORPV et d'autres organisations internationales.

[56] Elle a indiqué que le Comité de mise en œuvre et de développement des capacités (CI) supervise les activités pertinentes et parlé des matériels disponibles sur le site Web.

- Information additionnelle disponible au: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacitydevelopment/phytosanitary-capacity-evaluation/>
- Ressources techniques Web disponibles au: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials>
- Autres ressources au: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/>
- Tous les guides de la CIPV et matériel de formation disponibles au: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>.

[57] Le secrétariat de la CIPV organise également des colloques. Le prochain étant prévu est : Symposium international de la CIPV sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et la surveillance, du 28 octobre au 1er novembre 2019 au Japon (Informations au <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacitydevelopment/symposia/symposium-on-pfas-and-surveillance>).

[58] Mme Saholy Ramiliarijaoa de Madagascar a présenté l'expérience de son pays en ce qui concerne la réalisation de l'ECP et son impact. Elle a indiqué qu'ils ont été en mesure de mener une analyse des parties

prenantes et d'élaborer leur plan stratégique national. Elle a également mentionné que l'ONPV a utilisé les résultats de l'ECP pour demander et obtenir plus de fonds afin de renforcer leur système.

Recommandations

- Le Représentant de l'Afrique au Bureau de la CMP a encouragé les ONPV à conduire ou à réviser l'ECP afin de tirer le meilleur profit de cet important outil
- Le CPI devrait collaborer avec la CIPV pour présenter les activités liées à l'IYPH, à ephyto et à d'autres activités de la CIPV lors de la réunion ministérielle de l'UA en octobre
- Le CPI devrait écrire une lettre aux ministres concernant la célébration de l'IYPH après la réunion d'octobre, indiquant que tous les États membres ont pour mandat de célébrer IYPH et leur demandant de faire rapport au CPI de leurs activités ou programmes prévus.

8.3. Obligations nationales en matière de communication : besoins de la région Afrique

[59] M. Philip Njoroge a fait un exposé sur les obligations nationales des ONPV en matière de communication (NRO). Il a également indiqué le site web pour accéder au guide NRO.: <https://www.ippc.int/en/publications/80405/>

[60] Matériaux et statistiques NRO

- Fiches techniques sur chaque NRO: <https://www.ippc.int/fr/coreactivities/information-exchange/nro/>
- Dépliants (avantages, conséquences, points de contact, mise en réseau): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/informationexchange/nro/>
- Tableaux (listes sur les NRO) et statistiques (résumés pour les statistiques en temps réel des PPC et des PPI)
- NROs UPDATE (bulletin d'information pédagogique)
- Listes de rapports.

[61] Il a parlé de l'enquête NRO et a déclaré que les obligations nationales de communication sont des obligations essentielles des parties contractantes de la CIPV pour atteindre les objectifs de la Convention. Le Secrétariat de la CIPV lance cette enquête afin de recueillir des commentaires et des suggestions pour améliorer la NRO et fournir un soutien plus efficace aux parties contractantes pour s'acquitter de leurs obligations. Il a indiqué le lien vers l'enquête: <https://www.surveymonkey.com/r/Z92BBR3> et le délai de l'enquête NRO qui a été prolongé jusqu'au 15 octobre 2019. Finalement, il a incité les ONPV à participer à l'enquête.

[62] Sur la base des rapports d'enquête antérieurs, il a été montré que les rapports de la région Afrique sur le PPI sont très faibles. Certaines ONPV ne signalent pas les organismes nuisibles, et d'autres signalent dans le PPI avec retard.

Discussion

- Les pays doivent faire état de leur statut d'organisme nuisible et des mesures d'urgence prises sur la base d'informations techniques et scientifiques.

8.4. Appel à thèmes de la CIPV: de quoi a t-on besoin?

[63] Faith Ndunge a fait la présentation sur l'appel à thèmes de la CIPV. Les objectifs de l'appel à thèmes sont:

- D'identifier les problèmes phytosanitaires d'importance mondiale
- De combler les lacunes des systèmes phytosanitaires en élaborant des normes ou des directives de mise en œuvre
- D'adapter les travaux relatifs aux normes et à la mise en œuvre de la CMP conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030.

[64] Elle a informé les participants que l'appel est lancé tous les deux ans (le prochain appel en 2021, conformément à la décision de la 14e session de la CMP). Les Parties contractantes et les ORPV sont invitées à soumettre des propositions au Secrétariat de la CIPV. Les propositions sont examinées par l'équipe spéciale sur les thèmes (TFT), le CN et le IC, qui préparent les recommandations finales à la CMP pour adoption. Lors du dernier appel, a t-elle ajouté, le Comité a reçu 36 soumissions de 10 ONPV et 4 ORPV don't :

- 13 propositions types,
- 10 propositions de protocole de diagnostic,
- 13 propositions de ressources pour la mise en œuvre
- 26 sujets adoptés par la RPC-14 (2019).

[65] Elle a donné des liens pour des informations supplémentaires:

- <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-andimplementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>
- Apels à thèmes: Normes et mise en oeuvre: <https://www.ippc.int/en/coreactivities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-andimplementation/>
- Lien pour les critères de justification et priorisation des themes : <https://www.ippc.int/en/publications/85790/>
- Lien pour le cadre de Normes et mise en oeuvre: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/ippcframework-for-standards-and-implementation/>
- Lien pour le Projet de Cadre stratégique CIPV 2020-2030: <https://www.ippc.int/en/publications/86997/>
- Appels en cours pour les traitements phytosanitaires (PTs): <https://www.ippc.int/en/coreactivities/standards-setting/calls-treatments/>

Séance de remue-ménages

[66] Au cours de cette session, les recommandations et suggestions ont été faites.

Recommandations

- Le CPI devrait poursuivre les problèmes de la région
- Les ONPV, les partenaires internationaux et les CER devraient fournir des données et des informations scientifiques et techniques au CPI sur leurs besoins
- Les centres d'excellence régionaux devraient être modernisés et utilisés pour mener des analyses phytosanitaires et d'autres recherches phytosanitaires.
- La région a besoin d'un laboratoire de référence pour l'analyse
- Le renforcement des capacités est nécessaire pour effectuer l'analyse des LMR et d'autres analyses pour le compte des ONPV
- La région doit élaborer ses propres normes pour les LMR et l'ARP.

Suggestions d'appels à thèmes:

- Lignes directrices sur la réaction rapide aux organismes nuisibles d'urgence
- Protocole de diagnostic sur les nouvelles espèces de mouches des fruits dans la région africaine
- Protocole de diagnostic et directives pour les organismes des principales cultures de la région (cacao, café, noix de cajou, manioc, palmier à huile, riz, etc.).

8.5. Développements récents dans la solution ePhyto

[67] M. Josiah Syandra, représentant de l'Afrique au sein du groupe d'experts Ephyto, a présenté les activités relatives à Ephyto et ses avantages pour les ONPV. Il a expliqué qu'Ephyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire sur papier (NIMP 12) et non d'un PDF ou d'un fax. Il a expliqué les trois domaines clés du système:

- Hub Le hub
- Le GeNS
- Harmonisation des données - Hub et GeNS suivent un ensemble de règles harmonisées, la disponibilité d'un outil de validation pour XML.

[68] Il a donné aux participants le lien pour en savoir plus sur ePhyto et sur la façon de s'inscrire à la révision du système en tant que: <https://www.ippc.int/en/ephyto/>, <https://www.ephytoexchange.org/landing/>

[69] Il a dit que la région de la CEDEAO a pris une avance en formant ses États membres à l'utilisation du système GeNS, en élaborant une liste de contrôle et en œuvrant à sa mise en œuvre dans tous leurs États membres. Il a encouragé les autres sous-régions à faire de même.

9. Session 4: Préoccupations d'ordre régional

9.1. Surveillance des ravageurs Innovations pour une collecte améliorée des données et une aide au diagnostic

[70] M. Washington Otieno a présenté la vision de CABI et ses activités. Il a indiqué que les programmes et projets actuels traitent d'éléments clés pour une analyse efficace du risque phytosanitaire:

- Préparation : capacité d'alerte précoce dans un pays, entre pays, et dans la région
- Détection : soutenir la gestion des données de surveillance issues d'activités menées par plusieurs agences
- Réponse : permettre des décisions et choix d'actions basés sur les données
- Plantwise et projets affiliés: outils d'aide à la décision et systèmes de données
- Collaborations dans des projets SPS régionaux
- Plantwise renforce les systèmes phytosanitaires nationaux en reliant les parties prenantes.

[71] Il a donné des informé sur la base de connaissances Plantwise, qui est une ressource à accès libre, accessible en ligne et hors ligne, également accessible via le lien des applications www.plantwise.org/KnowledgeBank. Il a déclaré que son objectif était de fournir un développement numérique et des innovations.

[72] Il a parlé des informations sur le risque phytosanitaire et a ajouté que CABI offrait d'autres possibilités d'analyse du risque phytosanitaire dans les deux nouveaux outils développés:

- Outil d'analyse Horizon : Les utilisateurs ciblés sont les évaluateurs des risques, agents de protection des végétaux / de quarantaine, gestionnaires de zones protégées et chercheurs, avec deux versions:

Phase 1: version bêta lancée en mars 2018

Phase 2: lancement complet, novembre 2018

Lien: www.cabi.org/horizonscanningtool

- Outil d'ARP : Utilisateurs ciblèrent les évaluateurs des risques dans les ONPV. Outil construit à partir des données du Compendium de protection des cultures (CPC) de CABI. Deux phases :
 - Phase 1: ARP initiée par un produit - mise à l'essai par les abonnés du CPC, janvier 2019
 - Phase 2: lancement complet pour inclure l'ARP initiée par un organisme nuisible et d'autres améliorations, T4, 2019

[73] Certains ONPV ont demandé l'aide du CABI pour utiliser les nouveaux outils indispensables à l'analyse et à la surveillance des organismes phytosanitaires. M. Otieno a indiqué qu'ils travaillent avec les pays en termes de partenariat.

9.2. Mise en œuvre régionale des règlements et directives de la CIPV: une étude de cas des activités de des États membres de la CEDEAO

[74] M. Benoit Gnonlonfin a fait un exposé sur les activités de la CEDEAO en rapport avec la CIPV et les mesures SPS. Il a parlé des cadres réglementaires sur la base des priorités SPS:

- ECOWAP: Politique stratégique pour la Politique agricole de la CEDEAO 2016-2025 (ECOWAP / PDDAA).
- Règlementation: Règlement harmonisé C / REG.21 / 11/10 relatif aux règles structurelles et opérationnelles en matière de santé des plantes, de santé animale et de sécurité des aliments dans la région de la CEDEAO.
- Règlementation: Règlement harmonisé C / REG.3 / 05/2008 sur les règles régissant l'enregistrement des pesticides dans la région de la CEDEAO.

[75] Il a également déclaré que la CEDEAO est un observateur d'organisations internationales de normalisation (Codex, OIE, CIPV) et d'organe de mise en œuvre (Comité SPS de l'OMC). La CEDEAO au niveau régional a mis en place un comité d'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest composé de deux sous-comités (Zone humide et zone sahélienne); et l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA).

[76] Il a mentionné que la CEDEAO collaborait avec d'autres partenaires et organismes régionaux:

- CILSS-AGRHYMET est équipé pour mener des activités de recherche et former les agents de pays aux questions phytosanitaires
- CEDEAO-UEMOA-CILSS renforcent les actions de coordination, renforcent les capacités des parties prenantes (ONPV) et mobilisent les partenaires techniques et financiers pour réduire l'impact économique des parasites et des maladies des végétaux.

[77] Il a indiqué les réalisations des activités en cours de la CEDEAO, entre autres,

- Création et mise en service du groupe de travail régional et des organisations nationales de protection des plantes (ONPV) et des partenaires en Afrique de l'Ouest
- Formation des ONPV et des agents de vulgarisation en matière de surveillance, de capacités de diagnostic et d'alerte parasitaire. En outre, 25 ONPV formées à l'identification et au suivi des déchets de la chenille légionnaire d'automne
- Organisation d'un atelier de formation régional sur l'amélioration du suivi de la prévalence de la chenille légionnaire, de la cartographie des risques, du tableau de bord et de l'évaluation de l'impact de la chenille légionnaire
- Harmonisation régionale des protocoles et des procédures d'inspection en relation avec l'article 8 et l'Annexe C de l'Accord SPS ainsi qu'avec la NIMP 23 en vue d'empêcher l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles." (Article iv.2 c) de IPPC), Normes internationales pour les mesures phytosanitaires 23 (NIMP23)

- Formation des inspecteurs aux bonnes pratiques d'inspection et leur équipement en outils appropriés
- Soutien par le biais de TCP / RAF / 3705 - Formation d'agents de vulgarisation au niveau national (15 États membres de la CEDEAO) aux techniques de terrain: trois (3) consultants régionaux, experts dans le domaine des écoles de terrain ont été recrutés et des cours de formation sont en cours dans les 15 pays de la CEDEAO
- Sensibilisation et formation sur e-phyto et incitation des pays à la transition vers la plate-forme GeNS et la certification électronique. La plupart des pays envoient maintenant une demande à cet effet au secrétariat de la CIPV
- Atelier régional de formation et de sensibilisation à la gestion des parasites de la légionnaire d'automne, organisé par CIMMYT / IITA / USAID / CEDEAO (Formation des cadres pour les 15 États membres de la CEDEAO) - Cotonou - Février 2018 - Versions FR et ENG disponibles
- Développement d'un programme holistique de lutte contre les phytoravageurs en Afrique de l'Ouest mettant l'accent sur la lutte contre la légionnaire d'automne (FAW): Dans l'ensemble, ce programme vise à améliorer la surveillance, la prévention et la gestion durable des phytoravageurs et des maladies dans la zone CEDEAO et au Sahel. Le montant total de ce programme est de 50 millions USD. Il est soumis à la Banque africaine de développement (BAD) pour examen.
- Plan d'action régional pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les phytoravageurs et les maladies des plantes »- Accra, juin 2017

[78] Liens :

- https://www.feedthefuture.gov/wp-content/uploads/2018/03/FallArmyworm_IPM_Guide_forAfrica.pdf
- Vidéo: instructions animées sur la façon d'identifier et de rechercher la Chenille legionnaire et de manipuler les pesticides en toute sécurité par les partenaires de l'USAID, tels que SAWBO: <https://mail.google.com/mail/u/0/#search/chamlin%40usaid.gov/FMfcgxvzLXJhwrlnqPKZhFvKdMvVNWhP?projector=1>

9.3. Défis dans l'accès au marché

[79] Dr Isaac Macharia a présenté ce sujet. L'accès au marché nécessite des normes de base pour des justifications scientifiques afin de faciliter les échanges et développer des mécanismes pour atténuer les problèmes d'organismes nuisibles. Il a pris comme exemples la mouche des fruits et la cochenille qui limitent considérablement l'accès à d'autres marchés, ce qui rend les nouvelles exigences d'exportation pénalisantes pour le commerce.

[80] Les difficultés actuelles d'accès aux marchés sont liées aux épidémies; invasions de parasites et informations insuffisantes. Pour surmonter ces difficultés, un renforcement des capacités est nécessaire pour permettre

des actions commerciales: promouvoir l'analyse des risques, mobiliser des ressources et collaborer avec le secteur public.

[81] Il a montré que les principaux défis de l'accès au marché sont les suivants:

- Répondre aux normes SPS
- Effectuer une ARP lorsque les installations ne sont pas disponibles
- Faciliter les échanges pour réduire les coûts et les délais et encourager les exportateurs
- Les pays refusent d'avoir un accord bilatéral et des notifications
- Manque d'installations de quarantaine et cadre juridique actualisé

9.4. Au-delà de la conformité mondiale

[82] Mme Phyllis Githaiga de KEPHIS, l'un des formateurs du projet, a présenté les activités du projet. Elle a indiqué que la NIMP 14 (Approche systémique: Intégration de la gestion du risque phytosanitaire) est le fondement de ce projet. D'autres NIMPs viennent en soutien (NIMP 2, NIMP 4, NIMP 11, NIMP 14, NIMP 21, NIMP 24, NIMP 35, NIMP 36).

[83] Elle a montré les avantages d'une approche systémique bien conçue:

- Le risque d'échec de traitements uniques est atténué par une gestion alternative qui réduit de manière cumulative le risque estimé de l'organisme nuisible au niveau de protection approprié
- Offre une gestion des risques réalisable, disponible et acceptable pour les différentes parties, par exemple, ne réduit pas la qualité du produit
- Facilite la protection des ressources naturelles sans restrictions excessives au commerce, retards de voyages ou autres coûts pour la société.

Origine du Projet "Au-delà de la conformité mondiale"

[84] La nécessité d'un meilleur soutien pour l'approche systémique a été confirmée dans le projet européen pour de meilleures méthodes d'ARP, Projet PRATIQUE. Les outils «Au-delà de la conformité» ont été développés conjointement avec des organisations nationales de la protection des végétaux en Malaisie, au Vietnam, en Thaïlande et aux Philippines, par le biais d'une subvention de préparation de projet (PPG) et d'une subvention de projet (PG) du STDF. Les résultats ont été consignés dans un livre électronique, disponible sur le site du STDF pour PG-328 (projet précédent (<https://www.standardsfacility.org/PG-328>)).

[85] Elle a informé les participants que le projet actuel, qui se terminera en juin 2021 vise à mettre à jour et à diffuser ces outils pour une utilisation mondiale. Des candidats (sélectionnés en décembre 2018) originaires des Amériques, d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et de Chine ont été formés pour faciliter l'utilisation des outils et compléteront leur formation en apportant leur soutien à des cas commerciaux concrets. Les ONPV / ORPV ont été invitées à soumettre des cas sur appel de la CIPV et sont en cours de traitement.

La trousse Beyond Compliance comprend

- Outil de chaîne de production: mesures des enregistrements et objectifs correspondants à toutes les étapes de la chaîne de production
- Support Aide à la décision pour l'approche systémique: permet aux parties prenantes de donner leur avis sur la performance de chaque mesure (6 indicateurs).

Pertinence pour la région:

- Ne nécessite pas de gros investissements pour le capital initial en raison de sa nature accumulative
- Facilement adoptable par les petits agriculteurs
- Équivalence alternative aux mesures difficiles à réaliser, par exemple. l'irradiation nécessite l'intervention de techniciens

9.5. Gestion de la Chenille légionnaire au Kenya

[86] Le Dr Bruce Anani de CYMMIT est intervenu en tant qu'organisation internationale et s'est concentré sur l'infestation de la chenille légionnaire qui a envahi l'Afrique et une partie de l'Asie, causant des pertes économiques et commerciales au maïs et au blé en particulier.

[87] Les éléments suivants ont été mis en œuvre avec les institutions et les parties prenantes au Kenya contre le FAW:

- Renforcement des capacités humaines des partenaires locaux
- Développement d'un guide de gestion des nuisibles en collaboration avec CABI pour les agriculteurs dans la langue locale
- Mise en place d'un déficit de sensibilisation et promotion d'une méthode de contrôle culturel
- Organisation d'ateliers de développement d'un guide en portugais, anglais et français
- Utilisation de pesticides chimiques et biologiques.

[88] Sur le terrain, CYMMIT a mis en œuvre des activités telles que le développement de plants résistants à la chenille, un laboratoire de recherche; l'élaboration d'un protocole de contrôle et la détection naturelle et artificielle de l'organisme nuisible.

9.6. Participation des États membres de la SADC aux processus de normalisation

[89] C'est une institution régionale qui compte 16 pays membres. La SADEC dispose d'un système semencier harmonisé pour améliorer la production, l'accès au marché, la réduction de la pauvreté et la vulnérabilité à la sécurité alimentaire.

[90] La lutte contre un certain nombre de phytoravageurs, dont la légionnaire d'automne, constitue un défi majeur parmi de nombreux autres, tels que les problèmes liés au commerce (par exemple, le rejet des produits).

9.7. Systèmes de production de banane et défis phytosanitaires en Afrique

[91] M. George Mahuku de l'IITA a fait une présentation sur le flétrissement à fusariose TR4.

Impact de Foc TR4: Depuis 2013, 30 millions de dollars US perdus à Matanuska

Impact social:

- Avant Foc TR4, Matanuska employait plus de 3 000 personnes; en 2017, moins de 900 personnes
- plus de 50 000 petits exploitants de bananes à Nampula sont menacés.
- Environ 1 million de bananiers africains sont menacés si la maladie s'échappe du Mozambique; conduisant potentiellement à ~ USD. 4,3 milliards de pertes (sécurité alimentaire et biodiversité de la banane)
- Les champignons peuvent survivre dans les sols pendant des décennies
- Une fois introduit, impossible à éradiquer.

[92] Il a présenté des résultats de variétés de banane testées contre le champignon par l'IITA.

[93] Trois façons courantes de gérer Foc TR4:

- La surveillance est la clé
- Exclusion des pays entrants
- Détection précoce et confinement
- Gestion par stratégie IPM, plante résistante.

[94] L'IITA, le CABI, la FAO et d'autres partenaires travaillent encore sur des mesures de contrôle.

9.8. Banane FW TR4: nature et menace pour la banane en Afrique

[95] M. Guy Blumme de Bioversity International, dans son exposé, a déclaré que la banane présentait de sérieux défis en termes de maladies et d'organismes nuisibles tels que:

Ravageurs

- nematodes
- charançon de la banane

Maladies

- Taches de feuille de cercosporiose
- Flétrissement à Xanthomonas
- Fusariose
- Foc TR4, le plus grave des problèmes économiques et d'exportation.

[96] Il a ajouté que seuls les efforts consolidés aux niveaux national, régional et mondial permettront de gérer cette situation, à l'instar de la chenille légionnaire. Il a déclaré qu'en tant qu'institution, Bioversity International collaborait avec les pays et d'autres partenaires en matière de formation et de recherche.

9.9. Experience avec TR4 au Mozambique

[97] M. Afonso Sitole de l'ONPV de Mozambique a fait un exposé sur l'expérience de Mozambique avec TR4. Il a indiqué que la maladie fongique Tropical Race 4 (TR 4) se trouvait, début 2013, dans une ferme commerciale du district de Monapo Monapo, nord du Mozambique.

Etat de la maladie et les mesures prises

[98] L'ONPV et ses partenaires ont mené une enquête. Les résultats ont montré que la maladie était limitée dans quelques fermes à Nampula. En 2018, la ferme Matanuska a été déclarée en faillite. Le Groupe de travail - Foc TR4 / BBTV a mis au point un programme de confinement Foc TR 4 à Nampula et à Cabo –Delgado, financé par l'USDA pour 400 000 USD.

[99] Jacaranda a perdu 47 hectares au total depuis 2014, sur un total de 150 hectares. Ex-Matanuska a perdu toute la production de 1550 ha; l'effectif a été réduit de 2 500 en 2013 à 100 en 2018. L'exportation de banane dans Ex-Matanuska est passée de 19 contres / semaines en 2013 à 1 conteneur en janvier 2018.

Il a expliqué qu'en raison de la maladie, Matanuska a officiellement fermé en 2018.

9.10. Travail de groupe: Définition des priorités de la région pour la prévention de la propagation de la TR4 (évaluation des risques, niveau de sensibilisation, capacités et besoins)

[100] Les participants ont été divisés en deux groupes. Chaque groupe a travaillé sur les questions suivantes, donnant le statut et les actions proposées:

- Niveau de vulnérabilité, risques de propagation?
- Niveau de connaissance de la TR4 dans la région?
- État d'avancement de la législation - La TR4 est-elle suffisamment couverte, quelles sont les lacunes?
- Surveillance / surveillance?
- Capacités Capacités techniques et institutionnelles?
- Programmes / plans régionaux pour prévenir la propagation?
- Autres notes / Recommandation

9.11. Le Travail de la FAO sur TR4:

[101] M. Maged Elkahky a présenté la réaction de la FAO face à la maladie. Il a déclaré que la FAO travaillait sur la maladie dans les pays touchés. Il a expliqué qu'une fois la maladie établie, sa prise en charge devient extrêmement difficile et coûteuse. Certaines des actions à prendre sont:

- Prévention des mouvements de matériel de plantation
- Sensibilisation à tous les niveaux
- Plan d'urgence
- Surveillance rigoureuse

- Renforcement des capacités
- Assistance d'urgence
- PCT régional
- Formations
- Réaliser des sondages
- Matériel d'orientation
- Partage d'informations et collaboration avec d'autres partenaires.

Les Défis dans la Région:

- Faible sensibilisation
- Cadre juridique faible
- Système phytosanitaire faible
- Manque de ressources humaines
- Manque de fonds
- Faible renforcement des capacités
- Aucun outil de diagnostic ou de guidage

9.12. Actions prioritaires nécessaires pour la région: Présentation du travail de groupe

[102] Il était clair que le risque phytosanitaire était élevé et qu'une action urgente s'imposait pour empêcher sa propagation à d'autres pays de la région:

- Sensibilisation sur la maladie
- Un plan stratégique régional devrait être développé
- Plan de gestion intégrée à développer
- Une procédure opérationnelle, un guide/ outil d'orientation devrait être développé
- Un protocole de surveillance et de diagnostic à développer
- Nécessité de renforcer les capacités des inspecteurs et des techniciens de laboratoire
- Mettre à jour le cadre juridique des ONPV

Visite de terrain à Vegpro Kenya Limited, Naivasha, axée sur la production et la transformation de produits frais destinés à l'exportation

[103] Les participants ont visité la ferme Vegpro Kenya Limited dans la vallée du Rift et Longonot de Naivasha. On y cultive des fruits, des légumes et des fleurs. La première visite a été effectuée dans les fermes de fruits et légumes de la vallée du Rift. L'Inspecteur phytosanitaire du bureau de KEPHIS à Naivasha et le responsable de production ont expliqué aux participants que la ferme Vegpro est l'un des plus gros exportateurs de légumes sur le marché de l'UE. Les travailleurs de la ferme ont été formés aux normes et

exigences de l'UE. KEPHIS audite à la fois la ferme et ses travailleurs 4 fois par an. La société exporte 100 tonnes par mois en basse saison et 60 tonnes par jour en haute saison et possède 5 fermes au Kenya, 1 au Ghana et 1 en Éthiopie et a quatre divisions:

- Floriculture
- Commerciale
- Nettoyage et transmission
- Production alimentaire

[104] Les participants ont ensuite visité les installations de la ferme pour connaître la manière dont les travailleurs appliquent les normes requises. Le responsable de production a déclaré avoir adopté une stratégie de lutte intégrée, utilisant des engrais organique (compost) et inorganique. Il a ajouté que, pour préserver les éléments nutritifs du sol, il avait adopté une rotation culturale et une culture barrière. Il a souligné que, grâce aux conseils et audits de KEPHIS et du Pesticide Products Control, la ferme a été en mesure de mettre en œuvre la norme requise pour accéder au marché de l'UE. Il est à noter que la ferme exporte actuellement 17 types de légumes et quatre fruits et qu'un système de traçabilité a été mis au point en collaboration avec KEPHIS.

[105] Les participants ont également visité la ferme de fleurs Vegpro de Longonot, Naivasha. On y cultive et traite des roses intermédiaires pour exportation en Europe. Les participants ont visité la serre, la chambre froide, le centre de tri et le centre de conditionnement. Ils ont eu droit aux explications sur le processus de mises en œuvre des normes à chaque étape de traitement pour garantir leur conformité avec les normes de l'UE. Les fleurs non conformes sont envoyées sur leur plateau énergétique pour être utilisées comme biogaz pour fournir de l'électricité à l'installation.

Conclusion de l'atelier, date et lieu de la prochaine réunion: La prochaine réunion régionale se tiendra au Ghana, au mois de septembre 2020.

Enquête en ligne sur l'atelier: Les participants ont reçu le lien vers le sondage en ligne pour l'atelier.

Clôture de l'atelier

[106] Le professeur Amer Abdelfattah a informé les participants qu'il avait pris sa retraite du CPI et que Luiza Munyua le remplacerait. Il a encouragé les CER à collaborer et à travailler étroitement avec le CPI.

[107] Madame Lomsadze du Secrétariat et la CIPV a remercié tous les participants pour leurs contributions bénéfiques lors de l'atelier. Elle les a encouragé à remplir le sondage en ligne et à soumettre le questionnaire pays sur la TR à la banane.

[108] Une motion de remerciements a été présentée par Madame Vellemeinah S. Pelokgalede de Botswana. Elle a remercié la CIPV, la FAO, le CPI et le KEPHIS pour avoir organisé la réunion, en donnant l'occasion à la région de partager des idées, d'examiner les activités de la CIPV et les problèmes phytosanitaires importants. Elle a encouragé les autres participants à veiller à ce qu'ils planifient la célébration de l'IYPH 2020 et à

utiliser le matériel de formation, les outils et les documents d'orientation pour la mise en œuvre du cadre 2020-2030, des normes et du protocole existants.

APPENDICE 1: PROGRAMME de l'Atelier

		Element du Programme	No. de Presentation	Présentateur / Facilitateur
2 Septembre – Informations générales et logistiques des sessions				
1.	8:00-9:00	Enregistrement des participants		
2.	9:00-9:40	Cérémonie d'ouverture		
2.1		Déclaration liminaire du Secrétariat de la CIPV		Mme Ketevan Lomsadze, Implementation-Facilitation Officer, Secrétariat de la CIPV/FAO
2.2		Allocution de bienvenue du pays hôte		Dr. Esther Kimani, Directrice Générale de KEPHIS Secrétaire de Cabinet, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Irrigation
2.3		Mot d'ouverture de FAO KENYA		Nom à donner
2.4		Allocution d'ouverture du CPI		Dr Jean-Gérard MEZUI MELLA, Directeur de CPI-UA
2.5		Objectifs de l'atelier	1	Mme Ketevan Lomsadze, Implementation-Facilitation Officer, Secrétariat de la CIPV/FAO
2.6		Message vidéo du Secrétaire de la CIPV mettant l'accent sur le Thème de 2019		Secrétariat de la CIPV
3.	9:40-9:50	Organisation des Sessions		
3.1		Election du Président		Mme Ketevan Lomsadze, Implementation-Facilitation Officer, Secrétariat de la CIPV/FAO
3.2		Election du Rapporteur		Président
3.3		Examen du Programme de l'Atelier		Président
4.	9:50-10:00	Questions administratives		
4.1		Liste des participants		Président
4.2		Informations locales		FAO Kenya Eric Were, KEPHIS
5.	10:00-10:50	Mises à jour sur la Gouvernance et les questions stratégiques		
5.1		Mise à jour de la 14ème session de la CMP-14 (2019)	2	M. Lucien KOUAME KONAN, Vice Président de la CMP, Membre du Bureau représentant l'Afrique
5.2		Mises à jour du CN et de IC	3 & 3bis	M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique Mme Faith NDUNGE, Membre IC pour l'Afrique
	10:50-11:20	Pause Café		

Element du Programme		No. de Presentation	Présentateur / Facilitateur	
5.3	11:20-12:00	Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030: quelles priorités pour l'Afrique ?	4	M. Lucien KOUAME KONAN, Vice Président de la CMP, Membre du Bureau représentant l'Afrique Mme Faith NDUNGE, Membre IC pour l'Afrique
6.	Session 1: Renforcer les capacités des Parties contractantes à formuler des observations constructives sur les Projets de normes et les Recommandations <i>Cette session inclut le temps pour la discussion et les questions/réponses sur les projets de normes et les recommandations</i>			
6.1	12:00-12:20	Mise à jour sur le système des commentaires en ligne de la CIPV (OCS):	5	M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
6.2	12:20-13:00	Examen des observations générales et des observations de fond sur les projets de normes en deuxième consultation: - Révision de la NIMP 8: Détermination de la situation d'organisme nuisible dans une zone (2009-005) - Exigences relatives à l'utilisation de traitements à l'atmosphère modifiée en tant que mesure phytosanitaire (2014-006) - Projets d'amendements à la NIMP 5 pour 2018 (1994-001) - Exigences pour les ONPV pour autoriser les entités habilitées à mener des actions phytosanitaires (2014-002)	6, 7, 8, 9	M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
	13:00-14:00	Pause Café		Nom
	14:00-15:30	Suite des discussions sur les projets de NIMP envoyés pour la deuxième consultation (avec présentation de la norme mettant l'accent sur les observations de fond et les observations techniques recueillies avant l'atelier)		M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
	15:30-15:50	Pause Café		Nom
	15:50-17:00	Suite des discussions sur les projets de NIMP envoyés pour la deuxième consultation (avec présentation de la norme mettant l'accent sur les observations de fond et les observations techniques recueillies avant l'atelier)		M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
3 Septembre – Suite de la Session 1				
	9:00-11:00	Suite des discussions sur les projets de NIMP envoyés pour la deuxième consultation (avec présentation de la norme et accent sur les observations de fond et les observations techniques recueillies avant l'atelier)		M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
	11:00-11:20	Pause Café		
6.3	11:20-13:00	Discussions sur les exigences pour les ONPV pour autoriser les entités habilitées à mener des actions phytosanitaires	9	M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
	13:00-14:00	Déjeuner		

Element du Programme		No. de Presentation	Présentateur / Facilitateur	
6.4	14:00-15:40	Discussion sur les projets de Recommandations de la CMP envoyés pour consultation (examen des observations générales et des observations de fond): - "Fourniture sécurisée d'aliments et autres aides pour prévenir la propagation des organismes nuisibles au niveau international" (2018-026)	15	M. David KAMANGIRA, Membre du CN pour l'Afrique
	15:40-16:00	Pause Café		
7.	Session 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre ORPV/FAO <i>Cette section comprendra des présentations suivies de discussions et de questions des participants à l'atelier.</i>			
7.1	16:00-16:30	Activités de renforcement des capacités phytosanitaires de FAO RAF		Bureaux régionaux de la FAO
7.2	16:30-17:00	Activités du CPI		CPI
4 Septembre - Session 3				
8.	Session 3: Passer des idées à l'action (session animée) <i>Cette section comprendra des présentations suivies de discussions et de questions des participants à l'atelier.</i>			
8.1	9:00-10:00	Année internationale de la santé des végétaux: Comment aller de l'avant	10	M. Philip NJOROGÉ, Membre IC pour l'Afrique
8.2	10:00-10:30	Santé des plantes et renforcement des capacités	11	Mme Faith NDUNGE, Membre IC pour l'Afrique
	10:30- 10:50	Pause Café		
8.3	10.50-12:00	Obligations nationales en matière de communication: les besoins de l'Afrique	12	M. Philip NJOROGÉ, Membre IC pour l'Afrique
8.4	12:00-13:00	Appel à thèmes de la CIPV: Quels sont les besoins?	13	Mme Faith NDUNGE Membre IC pour l'Afrique
	13:00-14:00	Déjeuner		
8.5	14:00-14:45	Récents progrès pour ePhyto Solution	14	M. Josia SYANDRA, KEPHIS, Membre du Comité de pilotage de ePhyto
9	Session 4: Préoccupations d'ordre régional			
9.1	14:45 -15:00	Innovations en matière de surveillance des nuisibles pour une collecte de données améliorée et une aide au Diagnostic		M. Washington OTIENO, M. Lorna MIGIRO, CABI
9.2	15:00 -15 :20	Mise en œuvre régionale des règlements et directives de la CIPV: une étude de cas des activités de la CEDEAO et de ses États membres d'Afrique de l'Ouest		Dr Gbemenou Joselin Benoit GNONLONFIN, CEDEAO
9.3	15:20 -15:40	Défis pour l'accès au marché		Dr. Isaac MACHARIA, Directeur des services phytosanitaires (KEPHIS)
	15:40-16:00	Pause Café		
9.4	16:00 -16:20	Au-delà de la conformité mondiale		Mme Phyllis GITHAIGA, KEPHIS
9.5	16.20-16.50	Gestion de la Chenille legionnaire d'automne au Kenya		Dr. Bruce ANANI, CIMMYT
5 Septembre - Visite à Vegpro Kenya Limited, Naivasha. La visite sera axée sur la production et la transformation de produits frais destinés à l'exportation.				
6 Septembre - Section 4				
9.	Session 4: Préoccupations d'ordre régional – Suite			
9.6	9:00-9:15	Participation des États membres de la SADC aux processus de normalisation		M. Esaiiah TJELELE, SADC
9.7	9:15 - 9:45	Systèmes de production de banane et défis phytosanitaires en Afrique		M. Guy BLUMME, Bioversity International
9.8	9:45 - 10:15	FW TR4 de la Banane: Nature et menace pour les bananes en Afrique		M. George MAHUKU, IITA
9.9	10:15 - 10:45	Expérience avec TR4 au Mozambique		M. Afonso Ernesto SITOLE, NPPO de Mozambique

Element du Programme		No. de Presentation	Présentateur / Facilitateur
	10:45- 11:05	Pause Café	
9.10	11:05 - 12:15	Travaux de groupes: Définition des priorités de l'Afrique pour la prévention de la propagation de TR4 (évaluation des risques, niveau de sensibilisation, capacités et besoins)	Equipe FAO
9.11	12:15 - 12:45	Travaux de la FAO sur le TR4: - Projets et activités en Afrique - Mise à jour sur la situation de TR4 au niveau mondial - Programme international de la FAO sur le TR4	M. Mathew ABANG, FAOSFS M. Maged ELKAHKY, FAO
	12:45 - 13:45	Déjeuner	
9.12	13:45 - 14:15	Actions prioritaires nécessaires pour l'Afrique : Présentation des travaux de groupes	M. Jean Baptiste BAHAMA, FAORAF
	14:15-14:45	Conclusion de l'Atelier / Date et lieu du prochain Atelier	Président
	14:45 - 15:15	Examen et adoption du rapport (le cas échéant)	Tous les participants
	15:15 - 15:40	Enquête en ligne sur l'atelier	Tous les participants
	15:40 -16:00	Pause Café	
	16:00 - 16:15	Clôture de l'Atelier	Président/ Secrétariat de la CIPV / FAO RAF/ CPI

APPENDICE 2: Liste des participants

	Country/ Organization	Full name	Email address
1	Mozambique	Alfonso Ernesto SITOLE Plant Protection Officer Plant Protection Department/NPPO MASA, Av. Dos Acordos De Lusaka, No. 1406 Mozambique Ph: +258 842745451	afonsostl@gmail.com
2	Eritrea	Hailemariam Araya MULUBRHAN Plant Quarantine Officer Ministry of Agriculture, Regulatory Services Department, Maekel Region, P.O. Box 1162, Asmara, Eritrea Ph: +291 1120395	Muluaraya83@gmail.com
3	Rep of Congo	Alphonsine LOUHOARI Chef de Service Protection Végétaux, Direction de la Protection des végétaux Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, République du Congo Ph: +242 01 046 53 61	louhouari@yahoo.fr
4	Zambia	Martin SIAZEMO Agriclutlural Research Officer Plant Health Inspector Agricltulure Research Institute Private Bag 7, Chilanga Zambia Ph: +260211278130	martinkabemba@yahoo.com
5	Benin	Eric ADOSSOU Chef Service Protection des Végétaux et Contrôle Phyosanitaire Direction de la Production Végétale Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Porto-Novo/ Bénin Ph:+229 97037283 / +229 95456959	Ericadossou2@yahoo.fr
6	Sao Tome e Principe	Idalina Jorge DE SOUSA Chef de Service d'Entomologie Centre d'Investigation Agronomique et Technologique (CTAT), BP 375, Rep. de São Tomé et Príncipe Ph: 222 3343 / 991 3413	idaquete@gmail.com
7	Niger	Alimatou DOUKI ABDOU Directrice de la Réglementation Phyosanitaire et du Suivi Environmental Direction Générale de la Protection des Végétaux, BP. 323 Niamey'Niger, Niger Ph: (0227) 20 74 25 56/96 97 95 01	douki_a@yahoo.fr
8	Togo	Kokouvi KOUNOUTCHI Ingénieur Agronome Direction de la Protection des Végatux BP:1347 Lomé Togo Ph: +228 90 13 47 48	kounlaurent@yahoo.fr
9	Nigeria	Mr John Abah OBAJE Head of Department, Plant Quarantine Nigeria Agricultural Quarantine Service (NAQS) Enugu House, Opposite Federal Ministry of Finance, P.M.B. 285, Garki, Abuja, Nigeria Ph: 08035059047	edwardsonobj2009@yahoo.com

	Country/ Organization	Full name	Email address
10	Madagascar	Ms Saholy RAMILIARIJAONA IPPC Contact point Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage B.P. 1042 Nanisana Antananaviro 101, Madagascar Ph: +261325102792	lyhosa@gmail.com
11	Comoros	Issimaila MOHAMED Directeur adjoint des stratégies agricoles et de l'élevage Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement. BP: 289 Moroni, Comoros Phone: (+269) 333 11 02	issimaila2002@yahoo.fr
12	Sierra Leone	Raymonda Johnson Head of the National Plant Protection Crop Protection Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security 1st Floor, Youyi Building, Brookfields, Freetown, Sierra Leone Phone: +232 7627 1030	raymonda.johnson@yahoo.com
13	Burundi	Nyandwi VESTINE Director Directorate of Plant Protection B.P. 114 Gitega Burundi Ph: +25722402036	vestinenyandwi84@gmail.com
14	Malawi	David KAMANGIRA Senior Deputy Director Regulatory and Advisory Services & National Contact Person for IPPC Department of Agricultural Research Services P.O. Box 30779, Lilongwe 3, Off Mchinji Road Malawi Ph: +265 999 122 199/+265 888 342 712	davidkamangira1@gmail.com
15	Botswana	Velleminah S. PELOKGALE Chief Plant Protection Officer Ministry of Agricultural Development and Food Security, Division of Plant Protection Private Bag 0091, Gaborone, Botswana Ph: +267 392 8786/ +267 392 8745/6	vpelokgale@gov.bw
16	Gambia	Jerreh K MANNEH Principal Plant Pathologist Plant Protection Service Department of Agriculture, Yundum Gambia Ph: +2209383220 +2202185750	kadangmanneh@yahoo.com
17	Namibia	Ms Margaret MATENGU Deputy Director Ministry of Agriculture Water and Forestry Private Bag 13184, Aussplantz, Windhoek, Namibia Ph: 00264 61 208 7477	margaretmatengu@yahoo.com
18	Lesotho	Mr Solomon Motlatsi MOLATELA Senior Research Officer Department of Agricultural Research Box 826 Maseru Lesotho Ph: +26622312395	mmolatela@yahoo.co.uk

	Country/ Organization	Full name	Email address
19	Cote D'Ivoire	Mr Lucien KOUAME KONAN Inspecteur Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité Ministère de l'Agriculture B.P. V7 Abidjan, Cote D'Ivoire Ph: (+225) 20 218442	l_kouame@yahoo.fr
20	Liberia	Mr Lawrence T. MASSAQUOI Assistant Director Ministry of Agriculture National Quarantine Service, Department of Technical Services, Ministry of Agriculture, Monrovia Liberia Ph: 231886543623	lawrencemassaquoi1@gmail.com
21	Cameroon	Ms Maryben Kud. CHIATON Agronomist/ Phytosanitary Inspector Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Regulation and Quality Control of Agricultural Inputs and Products P.O. BOX 2082 Yaounde Cameroon Ph: +237675391186	marybenk@yahoo.com
22	Guinee	Mr Mamadouba CAMARA Head of the Phytosanitary Inspection Unit National Plant Protection Service and Stored Foods Quartier Gbessia, Commune de Matoto BP: 576 Conakry, Guinea Ph: +224664357870	atamodou34@gmail.com
23	Guinee Bissau	Luis Antonio TAVARES Chief de la Division Ministério da Agricultura, Pescas e Recurso Protection des Vegetaux / Direcção dos Serviços de Protecção Vegetal, MADR / DSPV.Box 844, Bissau, Guinea-Bissau Ph: (+245) 663 82 08/5547553	ltavares@yahoo.com
24	Gabon	Mr Franck Davy Ngouessi Director of Sanitary and Phytosanitary Inspections and Controls Gabonese Agency of Food Security Libreville Gabon Phone: +241.01.44.21.33	davyfranckn@gmail.com f.ngouessi@agasa.site
25	Chad	Mr Abdoulaye MOUSSA ABDERAMAN Directeur de la Protection des Végétaux et du Conditionnement Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement, Ministère de l'Agriculture B.P. 1551, N'Djamena, Chad Ph: +235 22524509	charafa2009@gmail.com
26	Zimbabwe	Ms Annah Providence TAFIREYI Quarantine officer Plant Quarantine Services Institute P. BAG 2007, MAZOWE, Zimbabwe Ph: +263-0275-2195 026	peeanne@gmail.com

	Country/ Organization	Full name	Email address
27	Kenya	Mr Eric WERE Plant Inspector Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS) P.O. BOX 49592-00100, Nairobi, Kenya Ph: +254709891000	ewere@kephis.org
28	FAORAF	Mr Jean Baptiste Bahama Plant Production and Protection Officer FAO Regional Office for Africa (RAF) #2 Gamel Abdul Nasser Road P.O. Box 1628 Accra Ghana Ph: 233 3 02 67 5000 ext 41630	Jean.Bahama@fao.org
29	FAOSFS	Mr Mathew Abang Plant Production and Protection officer FAO Subregional office fir Southern Africa P.O. Box 3730 Harare, Zimbabwe Ph: (+263) 242 2536551 to 8 (ext. 255)	Mathew.Abang@fao.org
30	SADC	Esaiah Tjelele SADC P/BAG 0095 Gaborone, BOTSWANA	etjelele@sadc.int
31	KEPHIS	Ms Phyllis Githaiga Chief Inspector Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS) P.O Box 49592-00100, Nairobi Kenya Ph: +254 711686496	pgithaiga@kephis.org ; pwgithaiga@gmail.com
32	KEPHIS	Ms Mary Guantai Chief Inspector Kenya Plant Health Inspectorate Service P.O Box 49592-00100, Nairobi Kenya Ph: +254-712377021	mguantai@kephis.org ; marywarim@gmail.com
33	IAPSC	Prof. Amer Abdelfattah Mr Abdel Fattah MABROUK AMER Senior Scientific Officer Entomology Inter-African Phytosanitary Council of the African Union P. O. Box 4170 Nlongkak Phone: (+237) 677653138 CAMEROON	amera@africa-union.org ; abdefattahsalem@ymail.com ;
34	IAPSC	Ms Luiza MUNYUA Senior Scientific Officer-Phytopathology Inter-African Phytosanitary Council of the African Union (AU-IAPSC) P.O. BOX 4170 Nlongkak CAMEROON Phone: (+237) 678010935	lmbura@gmail.com munyual@africa_union.org

	Country/ Organization	Full name	Email address
35	IPPC IC Member	Ms Faith NDUNGE Head biosafety and phytosanitary services Kenya Plant Health Inspectorate Services P.O. Box 49592-00100, Nairobi Kenya Ph:+254722697674	ndungeq@yahoo.com ; fdunge@kephis.org
36	IPPC IC member	Mr Philip NJORGE Head - Trade & Standards Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS) P.O. Box 49592-00100 Nairobi Kenya Ph:+020661 8000	pknjoroge@kephis.org ; pknjoro@gmail.com
37	IPPC Secretariat	Ketevan Lomsadze International Plant Protection Convention Food and Agriculture Organization of the United Nations Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italy Room B760 Ph: (+39) 06 57053035	ketevan.lomsadze@fao.org